



***Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2022 de l'association  
Chablair Monthey, 19h00, Buffet de la Gare***

**Ordre du jour**

***Partie statutaire :***

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021
3. Rapport d'activité 2022
4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes
5. Cotisation 2023
6. Election du Comité et de la Présidence
7. Programme et perspectives 2023
8. Divers

***I. Partie statutaire***

**1. Accueil, approbation de l'ordre du jour**

La présidente Carole Morisod ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres présents en les remerciant de leur présence. Elle donne lecture des personnes excusées. L'ordre du jour proposé dans la convocation est accepté sans modification, ni adjonction par l'assemblée.

**2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021**

Il est renoncé à la lecture de ce procès-verbal, lequel, soumis au vote, est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**3. Rapport d'activité 2022**

La présidente donne lecture du rapport d'activité de Chablair durant l'année écoulée, dont il ressort que l'association a eu une forte activité au cours de celle-ci. Ce rapport est accepté sans opposition et sera mis en ligne sur le site internet de Chablair en annexe du procès-verbal de la présente assemblée.

**4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes**

Le caissier procède à la présentation des comptes 2021 et du bilan dressé à l'issue de cet exercice annuel. Ces comptes ainsi que le rapport des deux vérificateurs des comptes dont il est donné lecture, sont acceptés sans opposition, ni abstention et décharge est ensuite donnée au Comité et au caissier.



## 5. Cotisation 2023

Vu l'état favorable des comptes de Chablair, l'assemblée décide de maintenir à **CHF 30.--** le montant de la cotisation annuelle encaissée auprès des membres.

## 6. Election du Comité et de la Présidence

Aucun membre du Comité n'étant démissionnaire, celui-ci est reconduit dans son intégralité pour un nouveau mandat statutaire. Il en va de même pour la Présidence assumée par Carole Morisod qui est chaleureusement remerciée pour son travail et son intense engagement au service de Chablair.

## 7. Programme et perspectives 2023

La présidente présente le programme d'activité de Chablair pour l'année écoulée qui comporte la poursuite des divers dossiers en cours, ainsi que les perspectives à développer durant ce prochain exercice.

## 8. Divers

Parole est donnée aux membres présent·e·s sur ce point de l'ordre du jour et M. Alain Dériaz, d'Ollon informe l'assemblée de l'opération « Netléman » menée par l'ASL (Association pour la sauvegarde du Léman) dont le siège est à Genève. Cette association est à la recherche de bénévoles pour effectuer des analyses, portant notamment sur la présence de micro-plastiques, des eaux du Léman à quatre endroits de ce lac. L'intervenant indique qu'il a procédé à des prélèvements sur deux plages de celui-ci.

M. Dériaz intervient aussi sur un deuxième point : celui de la présence dans ce lac de fibres de plastiques provenant de la composition du béton projeté contre les parois du tunnel routier des Evouettes en cours de construction et mêlées aux matériaux d'excavation dudit tunnel. De telles fibres ont même été retrouvées sur le chemin conduisant de Mies à Tannay, sur la commune de Vouvry.

L'intervenant en informe l'ASL, laquelle a écrit aux services de l'Etat de Vaud et à celui du Valais pour les informer de cet état de fait et leur demander des explications à son sujet. Il ajoute qu'il tiendra Chablair, par sa présidente, au courant du suivi de cette affaire et des réponses obtenues par l'ASL.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la partie statutaire de l'assemblée et remercie l'assistance de son attention.

## *II. Présentation de la société OptimaSolar Chablais*

Comme annoncé dans la convocation à la présente assemblée, parole est donné à M. Alain Dériaz pour la présentation de la société coopérative **OptimaSolar Chablais**, de siège social à Ollon et dont le but consiste notamment de contribuer par une action commune à la transition énergétique en favorisant la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques dans la région.

A l'issue de cette présentation Carole Morisod remercie M. Dériaz de son exposé et souhaite plein



succès à cette initiative et au développement de cette société coopérative qui s'inscrit parfaitement dans la transition énergétique indispensable à mettre en place.

Le verre de l'amitié clôt ensuite de façon conviviale et sympathique à cette assemblée générale 2022.

Saint-Maurice, décembre 2022

Le secrétaire : Régis Chanton

## Rapport d'activités 2022

- **Satom**

Chablair s'est prononcé favorablement à l'assainissement et l'agrandissement de la **décharge du Châtelet** situé sur la commune de Port-Valais.

Une campagne d'information a été mise en place par l'entreprise pour convaincre les citoyen·es de voter en faveur de ce projet. Satom a demandé à Chablair de figurer sur le document de présentation envoyé à la population. Chablair a accepté que seul le nom de l'association et non pas le logo y figure et exigé qu'il soit inscrit au sujet de ce projet : « *Chablair se garde le droit d'émettre des critiques sur l'évolution de celui-ci* ».

Le 13 février 2022, La commune de Port-Valais a dit non au réaménagement de l'ancienne carrière du Châtelet. La population a refusé la modification du plan d'affectation des zones, du règlement communal des constructions et des zones, de même que le plan d'aménagement détaillé "Châtelet".

Cette modification aurait dû permettre à Satom SA, propriétaire des lieux depuis 2011, de mettre le site aux normes puis d'y entreposer jusqu'à 350'000 m<sup>3</sup> de résidus d'incinération, de quoi garantir l'évacuation de ses déchets durant 13 ans.

Le comité a posé la question au SEN pour savoir si, comme dans le canton de Genève, des prélèvements ont été effectués sur des végétaux dans le cadre de la détection de **dioxine**. Le SEN a répondu par la négative, sans donner d'explication à cet égard (réponse du 1er février 2022). Le Comité estime qu'il serait intéressant de connaître les motifs qui ont déterminé le Service de la protection de l'environnement du canton de Genève à s'intéresser aussi aux végétaux dans le cadre des analyses portant sur la présence ou non de dioxine (prise en compte des bioindicateurs) alors que le SEN ne le fait pas. Chablair va poursuivre ces investigations.

Une nouvelle rencontre a lieu en septembre avec d'autres associations environnementales. La décharge de FAMSA est un lieu envisagé pour l'entreposage des déchets. Un postulat sera déposé au Grand Conseil valaisan pour demander que cette décharge servira uniquement aux déchets des usines d'incinération situées sur le territoire valaisan. Le Grand conseil valaisan a accepté ce postulat (64 oui, 60 non et 1 abst.). Le Conseil d'Etat devra donc se prononcer sur ce postulat dans le courant de l'année 2023.

- **Décharge des Mangettes**

Le comité écrit au SEN afin d'obtenir les résultats des nouvelles analyses effectuées dans la décharge des Mangettes.

Comme Cimo n'a pas répondu à notre lettre de février demandant de recevoir les résultats des nouvelles analyses, le comité a décidé de passer par la voie politique et de déposer par l'intermédiaire de la députation une interpellation urgente au Grand Conseil valaisan demandant d'appliquer le principe de précaution et de fermer l'accès à la décharge.

- ***Voltige***

Une délégation du comité rencontre le conseiller communal de Lausanne Valéry Baud afin de discuter sur les problématiques des aérodromes de la Blécherette et de Bex et de trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie des citoyen·es. A la suite de cette rencontre, il en ressort que de nombreuses informations peuvent être obtenue auprès de l'OFAC (Office fédérale de l'aviation civile). Un courrier est donc envoyer à cet office pour lui demander la liste des mouvements enregistrés et les types de vols sur le champ d'aviation de Bex. Un document avec les mouvements à Bex a été transmis à Chablair peu de temps après l'envoi du courrier. Dans sa réponse cet Office fédéral informe aussi Chablair qu'il va lancer cette année une nouvelle campagne pour sensibiliser les pilotes sur les nuisances encourues par la population et les riverain·es des aérodromes.

L'OFAC qui centralise les plaintes, nous encourage à garder un contact avec les responsables de l'aérodrome de Bex.

Chablair conseillera aux plaignant·es de s'adresser à l'OFAC avec copie à l'association.

Chablair a été informé qu'une plainte, provenant d'un manège proche de l'aérodrome, a été déposée à l'encontre de celui-ci. Le tribunal cantonal a donné raison aux plaignant·es. L'aérodrome a fait recours auprès du tribunal fédéral.

- ***Plateforme Groupe Mobilité dans le Chablais***

Chablair fait partie de la « Plateforme Groupe Mobilité dans le Chablais ». Un membre du comité participe régulièrement aux séances dont les buts sont :

- trouver des solutions pour développer le réseau de mobilité douce entre les deux canton
- faire des propositions aux présidents des communes concernées. Une rencontre a eu lieu avec le Président de Monthey et Chablais Agglo.

- ***Route de Foges***

Chablair a été approché par des riverain·es opposé·es à l'extension de la route de Foges qui conduit au nouveau quartier situé au-dessus de Monthey (quartier la Pierre à Muguet). Après consultation des dossiers, Chablair a aiguillé ces personnes vers l'ATE (Association transport et Environnement) plus compétente en la matière. Chablair reste en contact avec les riverain·es et l'ATE qui ont fait opposition à ce projet.

- ***PFAS***

Interventions parlementaires et communales au sujet de l'arrosage des terres agricoles et des gouilles sur la commune de Collombey-Muraz. Deux membres du comité prennent contact avec M. Cornelis Neet directeur général de l'environnement du canton de Vaud afin de savoir si cette pollution est également identifiée du côté vaudois.

- ***Jardins potagers (Mangettes)***

Les analyses effectuées par le SEN ont confirmé la pollution au PFOS (dérivé du PFAS) dans les jardins potagers situés proche de la décharge des Mangettes. Les analyses ont également montré la présence de ce polluant dans certains légumes.

- ***Cimo***

Après de nombreuses sollicitations auprès du SEN, Chablair a pu obtenir le rapport d'investigation concernant l' « Analyse des pollutions chimiques CIMO » sur différentes zones aux abords du site et de la décharge des Mangettes (digue de la Vièze, jardins, puits, canal Mangettes, Meunière). Chablair se questionne toutefois sur l'impartialité des résultats étant donné que Cimo fait les prélèvements et les analyses. Comment se fait-il que Cimo puisse être à la fois juge et partie. Le risque de conflit d'intérêt semble, dans un tel cas, élevé.

- ***Chavalon***

Comme la situation géopolitique actuelle rend l'approvisionnement énergétique du pays incertain, la conseillère fédérale Mme Sommaruga a déclaré que le site de Chavalon pourrait être utilisé comme centrale à gaz et devenir un lieu stratégique. Chablair a été approché par les médias (RTS) et s'est prononcé défavorablement à cette réactivation, en raison notamment du CO2 et de l'ammoniac qu'une telle installation énergétique dégage. Il a été ajouté que le Chablais n'est pas une poubelle, et ce d'autant que d'autres sites pour l'installation d'éventuelles centrales à gaz ont été officiellement cités dans cette région : sites de Collombey, Monthey, Aigle et Bex.

Chablair s'interroge sur la manière de pouvoir obliger le démantèlement de cette installation en vertu de l'art. 59 de la loi cantonale sur les constructions.

- ***Tamoil***

Chablair a reçu des plans de la raffinerie indiquant les lieux risquant de contenir de l'amiante.

Il a été décidé de transmettre par mail cette information au président de la commune de Collombey-Muraz garant du suivi du démantèlement. Sa réponse est que les entreprises mettent tout en œuvre pour garantir la sécurité lors du démantèlement.

- ***Data Center***

Chablair prend connaissance du projet de Data Center prévu sur le site de l'ancienne carrière des Andonces à Saint-Triphon et qui a été mis à l'enquête publique.

La mise en œuvre de ce Data Center est prévue en deux étapes : la première portera sur les années 2023-2024 et concernera la construction de trois bâtiments, la seconde interviendra en 2025-2028 avec la construction d'un campus.

Chablair fait opposition pour les raisons suivantes :

- Consommation électrique de 12'000 à 15'000 ménages. Nature, Provenance et acheminement ?
- Nombreuses places de parc prévues (270) mais rien concernant la mobilité douce
- Utilisation de chaleur produite ? 0,9 % sera récupéré pour campus et le reste ?
- ...

- ***Ecotube***

Chablair a participé à l'inauguration de l'Ecotube. (canalisation reliant la Satom au site chimique de Monthey pour lui fournir de la vapeur). Chablair a profité de cette rencontre

pour demander les résultats des analyses des terres excavées. Malgré plusieurs sollicitations auprès du directeur de la Satom, Chablair attend toujours ces documents.

- ***Plateforme des sites pollués***

Chablair est invité à participer à cette plateforme chaque année.

- ***Helvoil***

Projet qui devrait être réalisé sur le site chimique de Monthey en partenariat avec Cimo. L'objectif est de produire des carburants à partir d'huiles de frites ou de graisses animales.

Chablair fait opposition au projet Helvoil notamment pour les raisons suivantes :

- Provenance des huiles (Suisse et étranger)
- Transports et bruit
- Manque de garanties sur l'origine des huiles (que fait l'entreprise s'il devait manquer de matières ? est-ce qu'elle se tournerait vers des huiles pouvant servir à l'alimentation humaine ?)
- Énergie (électricité et gaz)
- Impact sur la qualité de l'air
- Site pollué aux PFAS, nécessité d'un assainissement ? si oui, comment ?
- ...

- ***Conférence***

Chablair a organisé une conférence à Monthey sur le thème de l'énergie avec l'ingénieur Arnaud Zufferey et le journaliste Florian Barbey en tant que modérateur. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette conférence.

- ***HES-SO Valais : projet PFAS***

Le Projet de la HES-SO Valais soutenu par Chablair a été accepté. Il s'agit d'un travail de Doctorat sur une durée de 9 mois. Le but est de créer une démarche éco-citoyenne afin de sensibiliser la population à la problématique des PFAS dans le Chablais. Chablair va participer avec le SEN à ce projet.

- ***Divers***

Chablair a un nouveau flyer !

Chablair a répondu à différentes sollicitations de la populations.

## Perspectives

### ***HES-SO Valais***

- Participer au projet de la HES-SO Valais.

### ***Tamoil***

- Suivre le dossier de démantèlement, d'assainissements et des PFAS.
- Rester attentif au développement futur du site.

### ***Satom***

- Relancer pour obtenir les résultats des analyses des terres excavées pour la réalisation de l'Ecotube.
- Etre attentif aux futurs projets prévus sur le site ainsi qu'à la décharge de Famsa.
- Etre attentif aux rejets dans les eaux qui sont toujours non conformes et suivra avec intérêt les projets de développement futurs (extension du réseau du chauffage à distance, construction d'une nouvelle unité sur le site afin d'extraire les métaux, changement de fours, déplacement de la déchetterie, projet de production d'hydrogène, ...).
- Contacter le canton de Genève pour comprendre pourquoi il effectue des recherches sur les végétaux dans le cadre de la détection de dioxine (bioindicateurs).

### ***Plateforme « sites pollués dans le Chablais »***

- continuer à participer à cette plateforme qui permet de s'informer sur les assainissements et projets futurs.

### ***PFAS***

- Suivre de la problématique des PFAS et demande d'investigations sur les autres communes chablaisiennes.

### ***CIMO***

- ***Décharge des Manchettes***

Continuer d'investiguer pour connaître la nature exacte des polluants et leur quantité.

- ***Jardins potagers***

Connaître les résultats de nouvelles investigations sur les légumes.

- ***Recherche Historique de l'entreprise***

Demander de consulter le rapport concernant la recherche historique du site chimique qui nécessite à ce jour l'approbation de Cimo

### ***Giovanola***

- Suivre l'assainissement et de la réalisation du futur projet de développement (déplacement de l'AOMC qui engendrera une nouvelle route souterraine traversant le site et la création d'une nouvelle gare ainsi que des habitations et des commerces). Début de l'ensemble du projet AOMC au plus tôt en 2025, fin du projet en 2029.

### ***Chlorothalonil***

- Solliciter les communes afin qu'elles publient les analyses de leurs eaux potables.

### ***Communication***

- Organiser des conférences afin d'informer le public.

### ***Data Center et Helvoil***

- Attendre les réponses aux oppositions et réagir le cas échéant.

### ***Plateforme Groupe Mobilité dans le Chablais***

- Poursuivre la collaboration afin d'apporter des solutions concrètes pour améliorer la mobilité douce dans le Chablais.

### ***Chavalon***

- Effectuer des recherches juridiques ou politiques pour demander le démantèlement du site

### ***Divers***

- Analyser des documents
- Répondre aux demandes des citoyen·nes.